

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

TÉL . 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

Objet : Signature de bons de commande pour des travaux de maintenance dans les bâtiments de la commune de Chaponnay

Le Maire,

Vu la délibération du 28 mai 2020 n°2020-23, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de maintenance dans les bâtiments de la commune de Chaponnay,

Considérant les propositions établies par :

- la société ENGMANN (42100 SAINT ETIENNE) pour l'entretien de la chaufferie et de la centrale de traitement d'air des vestiaires du rugby et du club house, d'un montant de 3 350 € HT soit 4 020 € TTC,

- la société ANVOLIA (38290 SAINT QUENTIN FALLAVIER) pour :

- l'entretien des climatiseurs de l'école maternelle Marlène Jobert, d'un montant de 2 200 € HT, soit 2 640 € TTC,

- les prestations hors contrat et/ou hors garantie : technicien et maintenance génie climatique : 60 € HT et déplacement : 70 € HT.

- la société CTM Bire & Fils (69330 JONS) pour :

- l'entretien des climatiseurs des bâtiments communaux sauf ceux de l'école maternelle, d'un montant de 1 380 € HT, soit 1 656 € TTC,

- l'entretien des adoucisseurs des bâtiments communaux, d'un montant de 780 € HT, soit 936 € TTC.

- L'entreprise REY (42000 SAINT ETIENNE) pour le remplacement de pièces de la CTA de la salle Plantier de l'Espace Jean Gabin, d'un montant de 1 655,20 € HT, soit 1 986,24 € TTC.

DECIDE

- Article 1 :

De signer des bons de commandes avec :

- la société ENGMANN (42100 SAINT ETIENNE) pour l'entretien de la chaufferie et de la centrale de traitement d'air des vestiaires du rugby et du club house, d'un montant de 3 350 € HT soit 4 020 € TTC,

- la société ANVOLIA (38290 SAINT QUENTIN FALLAVIER) pour :

- l'entretien des climatiseurs de l'école maternelle Marlène Jobert, d'un montant de 2 200 € HT, soit 2 640 € TTC,

- les prestations hors contrat et/ou hors garantie : technicien et maintenance génie climatique : 60 € HT et déplacement : 70 € HT.

- la société CTM Bire & Fils (69330 JONS) pour :

- l'entretien des climatiseurs des bâtiments communaux sauf ceux de l'école maternelle, d'un montant de 1 380 € HT, soit 1 656 € TTC,

- l'entretien des adoucisseurs des bâtiments communaux, d'un montant de 780 € HT, soit 936 € TTC.

- L'entreprise REY (42000 SAINT ETIENNE) pour le remplacement de pièces de la CTA de la salle Plantier de l'Espace Jean Gabin, d'un montant de 1 655,20 € HT, soit 1 986,24 € TTC.

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

Besner
Levrault

ID : 069-216902700-20221003-2022_050D-AU

- Article 2 :

Le Responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Madame le Trésorier, affichée en Mairie et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 03-10-2022,
Le Maire,
Raymond DURAND

